

DECRET N°2016-234 DU 04 AVRIL 2016

portant nomination de notaires.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2002-015 du 30 décembre 2002 portant statut du notariat ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2003-141 du 30 avril 2003 portant modalités d'organisation du test de classement en vue de l'attribution de charges de notaires ;
- Vu** les décrets n° 93-207 du 04 septembre 1993, n°97-329 du 17 juillet 1997, n°2002-283 du 26 juin 2002 et n°2007-516 du 02 novembre 2007 portant création de charges de notaires ;
- Vu** l'arrêté n°009/MJLDH/CAB/SG/DACP/SA du 05 février 2013 portant déclaration de vacance de chargés de notaire ;
- Vu** l'arrêté n°0977/MJCRI/CAB/SGM/DACP/SPJJ du 05 juillet 2006 organisant et fixant le programme de l'examen d'aptitude aux fonctions de notaire ;
- Vu** l'arrêté n°080/MJLDH/CAB/SGM/DRFM/DACP du 02 août 2012 portant organisation du test de classement des notaires ;
- Vu** l'arrêté n°005/MJLDH/CAB/SGM/DACP/SA du 25 janvier 2013 fixant les dates de dépôt de dossiers de candidature, de composition et le centre du test de classement des notaires ;
- Vu** l'arrêté n°008/MJLDH/CAB/SGM/DACP/SA du 05 février 2013 portant composition des membres du jury du test de classement des notaires ;
- Vu** les résultats des examens d'aptitude aux fonctions de notaire et du test de classement ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

ott

γ

Le Conseil des Ministres entendu en ses séances des 18, 20 et 26 février 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés notaires :

- Aline Michèle Joséphine Akouavi DOSSOU-YOVO ;
- Denis Coovi YEHOUEYOU ;
- Francisca Elvire Benedicta Zinhoué KOUSSOUHON ;
- Géraud Zinsou KODJO.

Article 2 : Suivant le test de classement organisé le 17 décembre 2014, ceux-ci occupent, par ordre de mérite, les charges notariales ci-après :

- **Aline Michèle Joséphine Akouavi DOSSOU-YOVO**, dans la charge de Parakou, créée par décret n°93-207 du 04 septembre 1993 ;
- **Denis Coovi YEHOUEYOU**, dans la charge de Dassa-Zoumè, créée par décret n°2007-516 du 02 novembre 2007 ;
- **Francisca Elvire Benedicta Zinhoué KOUSSOUHON**, dans la charge de Djougou, créée par décret n°2007-516 du 02 novembre 2007 ;
- **Géraud Zinsou KODJO**, dans la charge de Natitingou, créée par décret n°97-329 du 17 juillet 1997.

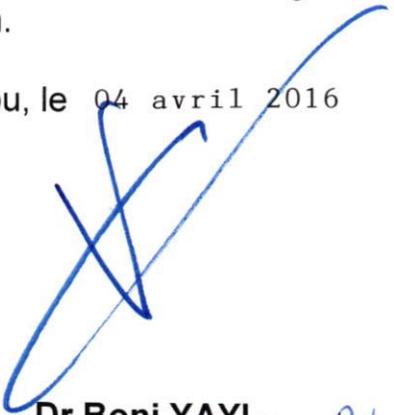
Article 3 Avant d'entrer en fonction et pour être admis au serment professionnel, les intéressés doivent justifier du versement à la caisse du trésor public de la somme de deux millions (2.000.000) de francs conformément aux dispositions des articles 31 et 32 alinéas 1 et 2 de la loi n°2002-015 du 30 décembre 2002 portant statut du notariat en République du Bénin.

Article 4 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, et le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

Le Vice –Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,

Komi KOUTCHE.-

Martine Evelyne A. da SILVA AHOUANTO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 VPM/ESRS: 2 MEFPD 2 GS-MJLDH 2 AUTRES
MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE
4 BCP-CSM-IGAA3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2 Intéressés 04 JORB 1.